

Commune de La Vieux-Rue

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet,

à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la mairie dans la salle communale, en séance ordinaire, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Thierry VANDERPERT, Maire.

PRESENTS : Mme Geneviève VENDANGER, M. Philippe JOBIN, Mme Magali LIENARD, M. Philippe DE GUERPEL, M. Xavier VAN DEN BOSSCHE, M. Vincent DÉMARAIS, Mme LÉBOULEUR Mélanie, Mme Nadine BRÉANT, M. Médéric GALLAY

ABSENT EXCUSE : M. Bruno COGNARD, M. Stéphane LECLERC, M. Xavier AMBROISE, M. Yann GERVAIS, Mme Sophie DELAMARE

SECRETAIRE : Madame Magali LIÉNARD

Le procès-verbal du 5 juin 2020 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil après avoir modifié le nom du délégué du syndicat des Biens Communaux et de la Muette : Vincent DÉMARAIS a été remplacé par Philippe JOBIN. Les autres délégués restent inchangés.

I. Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

La Commune de LA VIEUX-RUE comptant moins de 1000 habitants, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués titulaires élus au premier tour sont :

Monsieur JOBIN Philippe a obtenu 9 suffrages sur 10
Monsieur VAN DEN BOOSCHE a obtenu 9 suffrages sur 10
Monsieur VANDERPERT a obtenu 9 suffrages sur 10
Et ont déclaré accepter le mandat

Puis a suivi l'élection des délégués suppléants au premier tour :

- Madame BRÉANT Nadine a obtenu 9 suffrages sur 10
- Monsieur DÉMARAIS Vincent a obtenu 9 suffrages sur 10

- Madame VENDANGER Geneviève a obtenu 9 suffrages sur 10
Et ont déclaré accepter le mandat

II. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ière} classe

Monsieur Le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Au vu de l'absence pour une durée indéterminée de la secrétaire de mairie Madame Sabine SADE, il est nécessaire de créer un poste pour la remplacer afin d'assurer le service public et le bon fonctionnement du secrétariat.

Monsieur le Maire a indiqué aux membres du conseil municipal qu'une offre d'emploi doit paraître sur le site du centre de gestion (bourse de l'emploi) afin de respecter la réglementation.

Monsieur le Maire précise que le poste à pourvoir est destiné à un fonctionnaire au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe à temps non complet, 32/35^e hebdomadaire.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Monsieur Le Maire.

III. Création d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal, la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour la prochaine rentrée scolaire (ATSEM) à temps non complet 32/35^e hebdomadaire.

Il est nécessaire de déposer une offre d'emploi sur le site du Centre de Gestion 76 afin de respecter la réglementation.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Monsieur Le Maire.

Séance levée à 20 h 00